

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 septembre 2012

Absents ayant donné pouvoir : Catherine BERGEON - Richard BORIE - Francis MILLERAND - Charlène GIROIR - Bruno NICOLEAU - Jacky GRANDILLON - Alain MONBEIG

Avant d'ouvrir la séance du conseil municipal, monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de respecter une minute de recueillement en hommage à M. PELLACOEUR. Il souligne combien M. PELLACOEUR a représenté, pour la commune, une figure marennaise, dotée d'une personnalité sympathique. Il informe que, par respect envers le défunt et sa famille, il n'a pas souhaité engager immédiatement les démarches en vue de pourvoir à son remplacement au sein du conseil municipal.

Il souligne aux conseillers municipaux que la salle la salle du conseil a été rénovée, la moquette ayant été changée, le mobilier renouvelé, la sonorisation renforcée.

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si le procès-verbal de la réunion précédente fait l'objet de remarques particulières.

Monsieur SAMZUN souligne que le compte-rendu de la réunion précédente a été publié dans le journal local sans avoir été validé par le conseil municipal. Il estime que ce n'est pas normal.

Monsieur le maire informe qu'il y a eu un télescopage. Il aurait fallu prendre plus de temps pour sa parution.

Monsieur SAMZUN note qu'une pré validation avait été évoquée avant la diffusion du compte-rendu.

Monsieur le maire rappelle qu'il avait déjà informé le conseil municipal qu'il n'y aurait pas de pré validation.

Monsieur SAMZUN souligne qu'il n'est pas d'accord avec ce qui est écrit dans le procès-verbal au sujet de son intervention sur le lot 13 chauffage, dans le cadre des travaux de construction de la deuxième tranche de la médiathèque et de la ludothèque, qui a été déclaré infructueux et plus particulièrement avec : "Monsieur SAMZUN estime que l'architecte s'est peut-être trompé dans son estimation. Il demande pourquoi ne pas engager une procédure négociée".

Monsieur le maire demande à Monsieur SAMZUN de lui écrire ce qu'il veut voir apparaître comme correctif.

Monsieur SAMZUN transmet au maire la note suivante : "Monsieur SAMZUN informe que, dans le cadre d'une procédure adaptée, il est possible de prévoir une négociation sur le prix ou sur la valeur technique si cette négociation est prévue initialement dans le DCE. Monsieur TRANCHANT précise que la négociation n'a pas été prévue initialement dans le marché".

Monsieur SAMZUN souhaite faire une autre remarque sur le procès-verbal : en ce qui concerne les avenants à différents lots passés dans le cadre de la restructuration du bâtiment de la Caisse d'Epargne en Maison des Initiatives et des Services, il souligne qu'il n'a pas été noté qu'il y avait eu des abstentions.

Monsieur le maire le fera noter dans le prochain compte-rendu.

Après ces remarques, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

➤ EQUIPEMENT PUBLICS

- A l'unanimité, il est passé un avenant n° 1 au marché conclu pour le lot 7 (charpente bois, menuiseries intérieures et extérieures) avec l'Entreprise AMR pour un montant de 84 276,65 € HT, dans le cadre de la construction de la deuxième tranche de la médiathèque et de la construction de la ludothèque, afin de prendre en compte la reprise, par la Société AMAC Royan SAS, du marché de travaux du lot 7 suite à la cession du fonds de commerce de la SARL AMR à la Société AMAC Royan SAS.
- Il est passé un avenant n° 3 au marché initial conclu pour le lot 4 (menuiserie bois, bardage) avec l'Entreprise AMR pour un montant de 65 255,40 € HT, dans le cadre de la restructuration du bâtiment existant en Maison des Initiatives et des Services, afin de prendre en compte la reprise par la Société AMAC Royan SAS du marché de travaux du lot 4.

➤ CULTURE

- A l'unanimité :

- Il est accordé l'autorisation à la médiathèque de vendre des livres adultes et enfants et diverses revues le 29 septembre 2012, les prix de cette vente étant les suivants :

⇒ livre de poche	0,50 €
⇒ livre grand format et BD.....	1,00 €
⇒ lot de 10 revues.....	1,00 €

Madame BALLOTEAU souligne que la première vente de livres, qui a été organisée par la médiathèque, s'est déroulée à une date en juillet qui n'était pas favorable. Cette deuxième vente devrait connaître un plus grand succès.

- Il est passé deux conventions d'accueil de spectacles en commun avec le Théâtre de la Coupe d'Or, l'une pour "Une lumière allumée" par Alexandre POULIN le 9 novembre 2012, l'autre pour "Volières d'humeurs" par Didier GAUDUCHON les 14 et 15 mars 2013.
- Il est sollicité une subvention de la délégation régionale à la langue française et aux langues de France pour l'organisation de la troisième édition du festival des cultures francophones par la ville de Marennes du 8 au 11 novembre prochain, et dont le coût prévisionnel s'élève à 24 848,00 €.

Monsieur SAMZUN demande quel a été le montant de la subvention accordé par cette délégation l'année dernière.

Monsieur le maire informe que la deuxième édition a bénéficié d'une subvention de 2 000,00 €. Cette année, le montant devrait être le même.

➤ AMENAGEMENT URBAIN

- A l'unanimité :

- Il est passé un avenant n° 2 au marché conclu avec SIAM Conseil pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement du secteur de La Marquina, afin de prendre en compte des missions complémentaires d'études d'un coût de 12 600,00 € HT.

Monsieur le maire informe qu'une première réunion du groupe de travail est prévue le 26 septembre pour poursuivre les études. Il espère que d'ici douze mois, le dossier de réalisation de la ZAC sera terminé.

- Il est émis un avis favorable sur la mission de contrôle technique à confier à APAVE pour le coût de 5 076,12 € TTC dans le cadre de la réhabilitation du marché couvert.

Monsieur DESHAYES présente le projet architectural du futur marché : deux travées du marché actuel vont être supprimées pour créer un auvent sous lequel viendront s'installer les commerçants qui actuellement se trouvent sous les marquises ; une façade vitrée séparera l'auvent de l'intérieur du marché ; les portes et fenêtres seront agrandies, ce qui permettra d'apporter plus de lumière. L'objectif de la rénovation est de retrouver l'aspect initial du marché.

Madame LUQUÉ demande si, au niveau du stationnement, la commune en reste à ce qui a été dit.

Monsieur le maire confirme la suppression des places de stationnement place des Halles. Toutefois, pour le magasin "COOP", la commune va étudier la possibilité de préserver deux places de stationnement. Il convient d'examiner l'emplacement des bornes rétractables pour empêcher l'entrée des voitures. Devant le caviste, les places de parking pourraient être réalisées en épi.

Il rappelle que dans le plan local d'urbanisme, il est prévu un emplacement réservé sur la parcelle occupée par l'imprimerie qui souhaite quitter le centre-ville pour mieux se développer. Monsieur le maire tient à préciser que la commune ne cherche qu'à accompagner la démarche de l'imprimerie. Personne n'est mis dehors ; aucune pression n'est exercée sur quiconque ; la commune ne fait de cadeau à personne, contrairement à certaines rumeurs. La commune est en discussion avec le propriétaire pour procéder à l'acquisition de la parcelle sans user de l'emplacement réservé.

Monsieur le maire fait observer qu'habituellement, lorsqu'il est procédé à un aménagement de centre-ville, cela se traduit par la suppression de places de stationnement sans autre alternative. Dans le cas présent, la commune souhaite saisir une opportunité. Toutefois, il y aura une période que la commune va tenter de

réduire le plus possible, entre la fin des travaux de la place des Halles et la réalisation du parking à la place de l'imprimerie.

Monsieur le maire souligne qu'un débat a été engagé avec les commerçants pour l'aménagement de la place. La commune a fait un choix à l'occasion de cet aménagement et l'assume totalement. Dans le cadre de l'étude qui est engagée sur le commerce de centre-ville, la commune a décidé de tout examiner en matière de gestion des stationnements dans le centre-ville, parking libre, payant ou non, parking réglementé... La discussion est ouverte. Il convient de raisonner en terme de rotation et non pas de place de stationnement.

Madame EUSOP demande si la mairie a engagé une étude sur le marché car des personnes sont passées au marché pour interroger les usagers de ce marché.

Monsieur le maire informe que ce sont les personnes du cabinet qui a été retenu par le conseil municipal qui procèdent à l'enquête et à la collecte de données. Il rappelle qu'il avait informé le conseil municipal de cette enquête.

Madame EUSOP souligne que l'Office de Tourisme a reçu beaucoup de monde à ce sujet.

Monsieur SAMZUN demande si, en terme de circulation, la rue Dubois Meynardie sera fermée les jours de marché, le cheminement actuel avec des enfants n'étant pas facile.

Monsieur le maire explique que précisément l'aménagement consiste à rendre la place plus agréable et qu'il est heureux d'entendre ce que dit M. SAMZUN, à savoir que les voitures peuvent être gênantes.

Monsieur DESHAYES fait observer que ce problème dépend du point de vue où l'on se place. Si on est commerçant sédentaire, on va souhaiter que les clients se rapprochent au plus près du marché. Lorsqu'on est un client, on va trouver agréable de se balader à pied pour faire ses courses.

Madame LUQUÉ demande si, pendant les travaux de réfection du marché, la rue Dubois Meynardie sera fermée.

Monsieur le maire fera le point lors de la question suivante sur la location du tivoli.

Monsieur SAMZUN demande si la mission confiée à APAVE est bien encadrée par la loi.

Monsieur TRANCHANT confirme que cette mission est très encadrée. Compte tenu du contenu de cette mission, le cabinet est chargé de contrôler l'accès PMR, la solidité du bâtiment...

Monsieur SAMZUN demande alors pourquoi ne pas choisir l'offre la moins chère.

Monsieur TRANCHANT souligne que plus on tire vers le bas, plus on en a pour son argent, les missions n'étant plus de qualité. Il faut savoir arrêter les négociations. Il précise que le choix du cabinet se fait en fonction du temps passé. Compte tenu de leur expérience, les services municipaux sont capables de juger la durée nécessaire à la bonne réalisation de la mission.

Monsieur SAMZUN demande pourquoi, à mission équivalente, on ne prend pas le cabinet le moins cher.

Monsieur TRANCHANT souligne le risque, pour la commune, de ne pas bénéficier de la même qualité de prestation.

Monsieur SAMZUN souligne que les trois cabinets sont à peu près similaires.

Monsieur le maire fait observer qu'il convient d'être prudent pour que la commune ne se retrouve pas dans la situation de la Maison des Initiatives et des Services où le cabinet n'avait pas déceler la présence de l'amiante.

- Il est émis un avis favorable sur la proposition de la Société BRELET de location d'un tivoli, pour une durée de onze mois, pour le coût de 36 051,26 € HT à l'occasion du transfert du marché, suite aux travaux de réhabilitation du marché couvert et de la place des Halles.

Monsieur le maire informe que ce transfert devrait être effectif à partir du 15 octobre prochain et pour une durée d'un an environ.

Madame EUSOP estime le montant élevé.

Monsieur TRANCHANT informe que la location du marché par la commune de Saint-Pierre d'Oléron, lors des travaux de réfection de son marché couvert, s'était traduite par un coût de 120 000,00 € environ.

Il est sollicité une subvention de fonctionnement au titre du FISAC pour la location du tivoli.

- Il est sollicité une subvention de l'Etat au titre du FISAC pour les travaux de réfection du marché couvert et de réaménagement de la place des Halles dont le coût total s'élève à 757 677,00 € HT.
- Il est sollicité une subvention de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes au titre du fonds de concours communautaire pour les travaux de réfection du marché couvert et du réaménagement de la place des Halles.

➤ **VOIRIE COMMUNALE**

- A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux d'enrobés coulés à froid à passer avec l'Entreprise EIFFAGE pour le coût de 24 275,00 € HT soit 29 032,90 € TTC

Monsieur le maire rappelle que c'est un sujet qui a pris beaucoup de temps pour dresser un état des lieux complet des lotissements. Il souligne qu'il est nécessaire d'avoir des arrêtés de lotir musclés pour éviter que les lotissements ne soient réalisés de façon incomplète. Il est très satisfaisant que la commune ait pu régler les problèmes de ces lotissements. Il rappelle que la commune a décidé d'intégrer les voies des lotissements privés quand il n'y a pas de surcoût très important de travaux pour la commune. Il souligne que les colotis des différents lotissements "Les Saulniers 1, 2 et 3", "La Closerie de la Seudre" et "Bleu Océan" ont fait un effort. Il reste toutefois encore beaucoup de lotissements. D'ici la fin du mandat, il souhaite que des réponses claires et précises soient apportées aux colotis, qu'elles soient négatives ou positives.

- Il est dénommé la rue du lotissement Les Dahlias "rue de la Patelle".
- Il est confirmé la dénomination de la voie départementale n° 3 comme suit :
 - ↳ partie comprise entre les feux tricolores de la départementale 728 et l'impasse Foch, dénomination "avenue des Frères Jabouille" ;
 - ↳ partie comprise entre l'impasse Foch et le carrefour de la poste, dénomination "rue du Maréchal Foch".

➤ **PORT DE PLAISANCE**

- A l'unanimité :

- Il est décidé de se prononcer favorablement sur la convention à passer avec le Conseil général de la Charente-Maritime pour la création d'un groupement de commandes en vue de la mise en place d'un marché public de gestion de déchets industriels spéciaux, banals et déchets pyrotechniques du port de plaisance.
- Il est amorti de façon linéaire, sur le budget du port de plaisance, une vitrine murale d'un coût de 394,00 € HT sur une durée de six ans.

➤ **PERSONNEL COMMUNAL**

- A l'unanimité :

- Il est supprimé les postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet et d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 27/35ème.
 - Il est créé un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.
 - Il est modifié le tableau des effectifs de la commune pour prendre en compte l'intégration d'un agent dans le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à l'application du décret du 30 juillet 2012 portant modification du statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.
- Il est fixé, à compter de la date d'application du décret du 23 avril 2012, soit le 1er mai 2012, le taux d'avancement à l'échelon spécial à 100 % pour toutes les filières relevant de la catégorie C, à l'exception de la filière technique.

Monsieur SAMZUN demande si l'avancement est automatique.

Monsieur DESHAYES précise que l'agent peut y prétendre dès lors qu'il a atteint tous les échelons.

Monsieur SAMZUN souhaiterait que la notion de mérite soit prise en compte pour choisir les agents. Il souligne que cela peut être un bon outil de management.

Monsieur le maire rappelle que le régime indemnitaire n'est pas attaché à la personne mais aux responsabilités assumées par les agents notamment. C'est la notation administrative qui est importante pour l'évolution de la carrière de chaque agent. Dans ce cas, c'est la façon de servir de l'agent qui est prise en compte. Il souligne par ailleurs que la commune reçoit chaque année tous les agents, ce qui ne se faisait pas auparavant.

➤ **DIVERS**

- A l'unanimité, il est passé un avenant n° 2 au marché d'inspection réglementaire des installations de la ville de Marennes conclu avec DEKRA pour prendre en compte la vérification des installations électriques du cinéma et de treize perches dont le coût annuel s'élève à 472,00 € HT et la vérification triennale SSI du cinéma pour le coût de 240,00 € HT.

Monsieur SAMZUN demande si les vérifications ne pouvaient pas être prévues en 2010.

Monsieur DESHAYES rappelle que c'est en 2008 que la commune a commencé à vérifier tous les bâtiments, sans connaître l'ampleur des tâches de vérifications qui est énorme. Il rappelle par ailleurs que le centre d'animation et de loisirs et l'école élémentaire avaient fait l'objet d'un avis négatif de la commission de sécurité. Il a fallu que la commune mette ces deux bâtiments aux normes. Ainsi, petit à petit, la commune découvre ce qu'il y a à faire pour respecter les normes de sécurité.

Monsieur TRANCHANT souligne que la réglementation évolue, la commune devant prendre en compte cette évolution.

Monsieur SAMZUN demande si les vérifications prévues dans l'avenant font partie de la nouvelle réglementation.

- Monsieur DESHAYES répond par la négative. Il souligne que lorsque le cinéma a été construit, il n'avait pas été prévu de contrôle .

➤ **COMPTABILITE - FINANCES**

- A l'unanimité, il est amorti de façon linéaire des biens immobiliers acquis par la commune pour un montant total de 18 574,03 € TTC, selon diverses durées.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur DESHAYES informe le conseil municipal de diverses questions de Madame EUSOP adressées par écrit au maire :

- Pourquoi le toboggan de couleur bleu et la petite maison en bois ont été supprimés alors que ce toboggan s'adressait aux plus petits ? Est-il envisagé de le remplacer ? Si oui, quand ?

Monsieur DESHAYES informe que, suite à un contrôle technique, il est apparu que ce toboggan n'était pas réparable. Aussi, a-t-il été retiré. Il sera remplacé en 2013.

- Les petits cailloux blancs de cette aire de jeux ne devraient-ils pas être remplacés par un tapis ou enrobé style tartan ?

Monsieur DESHAYES souligne que la mise en place des cailloux blancs est conforme à la réglementation en matière de sécurité. Par ailleurs, la mise en place d'un tapis coûte très cher, entre 18 000,00 € et 40 000,00 €.

- Dans le cadre de l'accueil des touristes, il est prévu une aire de stationnement des camping-cars sur la place Brassens. Il devient invivable pour les gens de passage. Ils se garent partout et de plus on ne perçoit pas la taxe de séjour.

Monsieur DESHAYES souligne que la commune est consciente du problème posé par la présence de camping-cars sur la place Brassens. Actuellement, la commune recherche un endroit spécifique adapté. Ils

stationnent sur le parking de la Cité de l'Huître pour beaucoup d'entre eux. Il rappelle par ailleurs qu'il est nécessaire de traiter le problème de stationnement des camping-cars à la place.

- Madame EUSOP souhaite éviter qu'une polémique s'instaure entre les camping-caristes et les Marennais comme pour les gens du voyage. Les gens se plaignent de la place Brassens. Elle souligne toutefois qu'il faut accueillir les touristes avec le sourire.
- Madame POIRIEZ trouve anormal, en tant que riveraine, que les camping-caristes entrent dans les jardins des riverains pour y prendre une douche.

Monsieur le maire note qu'il y a un conflit d'usage entre les riverains de la place Brassens et les camping-caristes. La commune a pourtant réalisé des travaux. Une palisse a été installée. Il est nécessaire de trouver un terrain. La commune de Marennes est une commune touristique qui doit accueillir les touristes dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les gens du voyage, il ne souhaite pas polémiquer. Il rappelle l'obligation légale de la commune d'accueillir les gens du voyage et de réaliser une aire d'accueil. Le plan local d'urbanisme précédent n'avait pas réglé cette question. La commune a essayé de trouver le terrain le plus adapté. Or, dans la presse, il a été écrit que cette question d'aire d'accueil des gens du voyage n'avait pas fait l'objet de concertation, de communication. Or, il y a eu plusieurs réunions publiques, des articles de presse. Par ailleurs, l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une décision du conseil municipal votée à l'unanimité. Il n'y a donc rien eu de caché. Il faut trouver un terrain pour créer cette aire d'accueil.

Monsieur le maire ne souhaite pas qu'on présume d'actions illégales et d'infractions qui seraient commises par les gens du voyage.

- Madame RENAUD estime qu'il y a d'autres endroits que celui qui a été retenu.

Monsieur le maire fait observer à Madame RENAUD qu'elle a voté le projet de plan local d'urbanisme dans lequel il est prévu le terrain sur lequel il y aura l'aire d'accueil.

- Madame RENAUD souligne que ce projet suscite du bruit dans Marennes.

Monsieur le maire s'étonne que des personnes habitant à trois kilomètres de l'implantation prévue aient signé la pétition.

Madame AKERMANN rappelle qu'il y a une réglementation sur l'aire d'accueil des gens du voyage très précise. Cette aire doit notamment être proche des centres villes pour une meilleure intégration des gens du voyage.

- Madame RENAUD estime que l'endroit choisi n'est pas bon.

Monsieur le maire souligne que le terrain doit être desservi par l'assainissement. Il convient de réaliser une aire susceptible d'accueillir neuf emplacements pour dix-huit caravanes.

Il trouve normal que les questions d'urbanisme fassent l'objet de discussion. Il n'accepte pas en revanche qu'il soit dit par avance qu'il y aura des infractions. Il informe que cet été, il y a eu présence illégale de caravanes place Brassens. Les gens du voyage se sont ensuite déplacés Fief de Feusse. La commune a demandé au Préfet de prendre un arrêté d'expulsion. Pour la première fois, la préfecture a fait savoir à la commune qu'elle ne respectait pas la loi sur la création d'aire d'accueil des gens du voyage. Aussi, ne pouvait-elle rien faire.

- Madame RENAUD note qu'il s'agit d'une question de lieu, d'emplacement et non pas d'accueil.

Monsieur le maire souligne que la commune a examiné ce problème pendant plusieurs mois. Elle en a conclu que c'est vers le cimetière que le lieu est le plus adéquat. Il regrette qu'il y ait eu un article de presse dans lequel il était écrit qu'il n'y avait pas eu de discussion.

- Serait-il envisageable de mettre une balise rue Régnier ?

Monsieur MOINET informe que la commune va aménager la place Gallieni en 2013. Une réflexion est en cours pour cet aménagement. Le problème de la rue Régnier et de la rue Garesché sera étudié dans ce cadre.

INFORMATIONS

- Madame EUSOP informe le conseil municipal que l'Office de Tourisme a reçu le label "tourisme et handicap".

- Madame BALLOTEAU informe que la boucle magnétique a été installée dans le cinéma. Il reste à installer l'amplificateur dans les prochaines semaines.
- Monsieur le maire apporte les informations suivantes :
 - La rentrée des classes s'est faite dans de bonnes conditions. La commune a procédé à divers travaux dans les écoles cet été : la façade de l'école maternelle, la première partie de la toiture de l'école élémentaire et les marquises.
 - En ce qui concerne la construction de la deuxième tranche de la médiathèque et la construction de la ludothèque, une première réunion de chantier a eu lieu la semaine dernière. Le démarrage des travaux est prévu mi-octobre. Pendant un an, l'entrée principale sera par la rue Fradin.
 - Avenue Léon Hélène, il reste les plantations à faire par le Conseil général.
 - Les travaux d'aménagement de la Maison des Initiatives et des Services sont terminés.
 - L'ouverture de la piscine s'est traduite par un énorme succès. Il y a eu une grosse fréquentation du public .
 - Le Forum des associations a connu lui aussi un grand succès. Remerciements au comité des fêtes.

La séance est levée à 21 h 40.